

peu de jours on saura si elle doit mourir.

Le *Courrier de Genève* nous fait connaître de nouveaux attentats commis par les calvinistes et radicaux de ce canton contre la liberté de conscience des catholiques et leur droit de propriété. Un curé schismatique a été installé par la violence, malgré la protestation de la presque unanimité de la population catholique, dans la pauvre église de Corsier, spoliée deux jours auparavant. Le maire ayant été des. tué la veille, les deux adjoints ont énergiquement protesté.

L'église et le presbytère d'Hermana ont été également crochétés, envahis, par des gendarmes, des agents de police et des serruriers qui ont chassé le curé de son église et de son presbytère, malgré les énergiques protestations de la population catholique exaspérée. En présence des gendarmes, la mère de M. le curé ne put retenir son indignation. Elle s'écria : « Vous n'apprenez plus à nos enfants à chanter : *Suisse sois fière*, mais *Suisse ariete*, *Suisse héritière*. »

Voilà les exploits du libéralisme moderne.

DE SAINT-CHERON.

ETRANGER

LA SITUATION EN SERBIE. — On mande de Belgrade, 21 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les violations du territoire Serbe par les soldats turcs se multiplient, non sans provoquer une vive irritation chez tous les habitants de la frontière. Les esprits sont très montés dans cette région, et il n'est pas impossible que les froissements et les rixes dont la frontière est chaque jour le théâtre dégénèrent en une bonne fois en un conflit sérieux. Il faut songer que l'armée Serbe est une armée nationale dans toute l'acceptation de ce mot, et qu'en de telles conditions le gouvernement et le prince sont dans l'obligation de céder à l'impulsion de l'opinion publique. »

Au reste, dans l'intérêt du pays, la disposition qui domine n'est nullement ce qu'on pense à l'étranger. Le mécontentement grandit de plus en plus, non-seulement contre le prince, mais aussi contre la Skoupschtina elle-même. A Belgrade même, ville notoirement royale et dynastique, l'enthousiasme, dont les officiers font si grand état, brille par son absence. Comme indice caractéristique des sentiments qui régnent à Belgrade, je vous dirai qu'un arrêté récent, il y a quelques jours, un citoyen qui, dans un lieu public, avait crié : « Vive le prince Nicolas I^{er} roi des Serbes ! »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de manifester notre opinion, touchant la loi du 29 juin 1872, relative au droit de 3 0/0 à percevoir sur les Sociétés industrielles et commerciales. Il nous paraît utile de revenir encore une fois sur cette question, car l'étonnant produit dans le commerce par les arrêts de la cour de cassation, décidant que l'impôt de 3 0/0 sur le revenu est applicable aux Sociétés en nom collectif est loin d'être calmée. La presse toute entière s'est emparée du débat. Les organes républicains avancés se sont prononcés avec une unanimité touchante, en faveur de l'extension donnée à la loi de 1872. Cela est d'ailleurs tout naturel. L'impôt sur le revenu, constituant la base du système financier de la République chimérique dont ils poursuivent la réalisation, plus on en favorisera l'extension, plus ils auront lieu de se montrer satisfaits. Pour une certaine école radicale, les intérêts du commerce sont bien peu de chose en comparaison d'un principe politique dont il faut favoriser l'éclosion, fût-ce même aux dépens de la prospérité de la France.

Les organes conservateurs se sont tous prononcés contre l'interprétation donnée à la loi par la cour de cassation. Si cette interprétation résulte des termes des articles, il faut les modifier, car il est incontestable que jamais, en principe, l'Assemblée n'a eu l'intention d'imposer le revenu : elle s'est toujours, au contraire, prononcée contre une taxe qu'elle considérait comme arbitraire et qui soumettrait le contribuable à une véritable inquisition. Le *Moniteur universel* a consacré un important article à cette question et il s'est déclaré, comme nous l'avons fait, contre l'impôt. Notre confrère observe avec raison que la société en nom collectif est l'un des éléments les plus favorables au développement commercial et industriel d'un pays. La frapper d'un impôt particulier, c'est donc entraver ce développement, c'est risquer de tarir l'une des sources auxquelles s'alimente le budget.

Cela est d'autant plus vrai que la taxe à laquelle le fisc prétend atteindre aujourd'hui les sociétés en nom collectif frapperait non pas les bénéficiaires réels et définitivement acquis aux associés, mais des gains dont le caractère est essentiellement aléatoire, puisque chaque associé en nom collectif étant tenu, non pas seulement dans les limites de son apport, mais sur tous ses biens, les prétendus bénéficiaires verraient leur année pourrir être absolument dévorés et au-delà l'année suivante. Les parts d'intérêts dans la société n'ont d'ailleurs en aucune façon le caractère de « revenus » que la nouvelle loi a seule entendu frapper.

Le *Moniteur* conseille aux négociants de pétitionner; ici, nous croyons que cela ne serait pas suffisant. Il faut que, le jour même de la rentrée de la Chambre, les députés des départements les

plus particulièrement atteints par la loi, déposent un projet qui explique d'une façon très-nette, que l'Assemblée n'a pas entendu frapper de l'impôt sur le revenu les sociétés en nom collectif. Il ne faut même pas attendre que l'Assemblée future touche à ces questions délicates. Il appartient donc à la Chambre actuelle de bien faire connaître qu'en repoussant l'impôt sur le revenu proposé à diverses reprises par M. Toulain et ses amis, elle n'a pas voulu l'appliquer indirectement, nous allions dire subrepticement, en imposant les associés des sociétés en nom collectif.

Production et application à la teinture des matières textiles d'une série de couleurs noires ou brunes du noir dérivées de l'aniline. — Par M. W. Gravit. — Ce procédé, breveté au commencement de cette année, donne des teintures noires, marron, noir bleu, noir violet, etc., au moyen de l'aniline. L'inventeur procède en faisant réagir sur l'aniline ou ses sous-sels :
1^o Les chromates, bichromates ou chlorates solubles;
2^o Les sels de fer, de cuivre, de manganèse, de nickel ou autres métaux analogues à leur maximum d'oxydation.
Les produits pesant à l'état des sels de sesquioxides, on peut aussi les employer, mais ils donnent des nuances moins belles. Voici comment opère l'inventeur pour teindre les matières textiles :
1^o On trempe les fils textiles dans l'huile d'aniline, les fait égoutter, puis les trempe dans une dissolution d'un sel métallique donnant immédiatement sur la fibre un précipité formé d'aniline et de métal.
Alors il passe la matière dans un bain de bichromate soluble, acide ou non.
Cette opération est assez délicate. Le mieux est de former un bain contenant des sels d'aniline et de cuivre, d'y mettre la matière libre et de mordancer au carbonate ou au bichromate.
Dans ce cas, il est préférable d'employer des sels solubles d'aniline et de cuivre, par exemple des ferrocyanures.
Voici l'application de bonnes proportions pour bain de teinture :
125 parties de chlorhydrate d'aniline;
25 » bichlorure de cuivre;
20 » azotate de sesquioxide de fer.
Lorsque la matière a été suffisamment plongée dans le bain, on la passe au bichromate. Cette opération est préférable à froid qu'à chaud si l'on opère sur une matière animale, telle que la laine, la soie ou la plume; il est préférable de commencer par la teinture en jaune par l'acide azotique avant de la passer à la teinture. Les sels contenus dans les différents sels donnent des variations de teinture allant du noir au marron.

Produits chimiques
ET LE NORD DE LA FRANCE
Séance du 27 octobre 1875
Présidence de M. C. Descaut, maire.
Étaient présents : MM. C. Descaut, maire; L. Watine-Wattinne et Pierre Destombes, adjoints; J. Quint, Deleperte-Bayart, A. Scrépel, A. Farnochon, C. Junker, A. Morel, C. Godéfroy, F. Sency, Léon Foveau, C. Pollet, J.-B. Delplaque, Delcourt-Tiers, P. Scrépel, A. Harikouck, E. Baas, P. Parent, A. Tiers, Leclercq-Mulliez, Hindré-Sclosse, F. Ernoul.
Absents : MM. Scrépel-Roussel, empêché; J. Derexnacourt, en voyage; Labbe-Copin, Moïse Rogier, Pierre Flipo, Ch. Daudet, empêchés.
M. Pierre Parent, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 septembre 1875; la rédaction en est adoptée, sans observations.
Le Conseil vote les conclusions du rapport de la Commission des finances, portant à 1,000 francs, au lieu de 500 fr., la subvention accordée à la société St-Louis-de-Gonzague.
Le vote du rapport de la même commission, concernant la demande faite d'une subvention pour le théâtre, est renvoyé à la séance de vendredi prochain.
Adoption du budget pour 1876 comportant en Recettes ordinaires
Recettes ordin. 2,080,893.00 = 2,512,127.21
id. extraord. 431,274.21
En dépenses
ordinaires 1,385,638.40 = 2,370,733.23
extraordinaires 985,121.83

Laissant en excédant : 141,411.98

Suivant les conclusions du rapport de la commission des travaux présenté par M. Pierre Destombes, le conseil adopte les marchés traités de gré à gré avec M. Charles Pollot et M. Pécher-Vanoye, pour cession de terrain à la voie publique pour cause d'alignement, et vote à cet effet un crédit de 2,064.45, et un autre crédit de 616 fr., à inscrire au budget de 1875.

Adoption du budget du service des eaux pour 1876, conformément au rapport présenté par M. Quint.
Avis favorable à une demande d'emprunt à la caisse d'épargne, d'une somme de 15,000 francs, formée par l'administration du mont-de-piété.
La demande d'augmentation de traitement en faveur de M. Bouzin, professeur-adjoint à l'école de dessin, est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Renvoi à la commission, des affaires suivantes :
1^o Demande de secours formée en faveur de Mme Bleu, ancienne sage-femme;
2^o Augmentation de traitement des agents de police.

La Commission des Ecoles est chargée d'examiner une demande de concession de bourse à l'école des beaux-arts de Paris, par le nommé Ollé, Eugène, élève sculpteur.
Homologation du traité passé entre M. le directeur du service municipal des eaux et M. Lorthiois, de Tourcoing, pour son logement et ses bureaux.
Vote d'un crédit de 1200 fr. pour installation d'appareils photométriques.

Le Conseil vote en principe l'établissement d'un marché central sur la Place de la Liberté.
Le secrétaire, P. PARENT.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira demain pour poursuivre la discussion de son ordre du jour qui n'a pas été épuisé hier.

Monsieur Bonami Wibaux, de Roubaix, bachelier ès-lettres, élève du collège des jésuites de Vannes, vient d'être reçu bachelier ès-sciences devant la faculté de Paris.

L'administration des Postes vient de prendre, à la date du 9 octobre courant, une décision très importante pour les personnes qui font de fréquents envois de journaux ou d'imprimés contenant des articles ou des passages qu'elles désirent signaler à l'attention de leur correspondant. Soutenue par de nombreux arrêts, la Poste considérait tous les signes mis sur les journaux ou sur les imprimés comme des lettres manuscrites, et exigeait, en plus de l'amende, le paiement de la taxe des lettres d'après le poids des objets expédiés.

Comprenant tout ce que cette interprétation littérale du texte avait de trop rigoureux, M. le ministre des finances autorise sur les livres, journaux, circulaires, avis divers, et en général sur tous les imprimés et objets assimilés circulant à l'intérieur à prix réduit, l'usage de simples traits destinés à marquer un mot ou un passage du texte.

Qu'on le remarque bien, on ne peut ajouter aux imprimés d'autres signes qu'un simple trait; toute lettre, toute mention, si laconique qu'elle soit, est formellement interdite. Le trait lui-même doit être un trait indicateur d'un mot ou d'un passage; il doit se borner à fixer l'attention, sans que les passages soulignés présentent un sens propre, spécial et particulier. Dans ce cas, on le comprend, l'expéditeur et le destinataire seraient en mesure d'échanger une ou plusieurs pensées et établiraient une véritable correspondance. Un pareil fait constituerait une fraude et tomberait sous l'application de la loi.

Un concours international d'escrime est offert aux amateurs par M. Th. Rassemont, professeur d'escrime, le dimanche 7 novembre 1875, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle de M. Dominique Roussaux, rue de l'Alouette.

On reçoit les adhésions jusqu'au 5 novembre prochain, à l'estaminet de la *Tête d'Or*, contour St-Martin, Roubaix.
1^{er} Prix, une médaille d'or avec diplôme;
2^{es} Prix, une médaille de vermeil avec diplôme;
3^{es} Prix, une médaille d'argent avec diplôme;
4^{es} Prix, un diplôme d'honneur.

Les tireurs qui auraient déjà gagné un 1^{er} prix ne pourront pas concourir.

Le *Bulletin français* nous apporte quelques détails à peu près officiels sur le voyage dans le Nord de M. le ministre de l'Agriculture :

M. de Meaux, ministre de l'Agriculture et du Commerce, est arrivé à Douai; il a déjeuné chez M. Fiévet, conseiller général, maire de Masny, dont il a visité la ferme-école et la sucrerie. De là, M. le ministre a été à Denain, chez M. Crépin, de Lusselles, grand agriculteur et fabricant de sucre; il s'est ensuite rendu à Cambrai. Mardi, il a dû voir la grande sucrerie centrale d'Escaudœuvres, la plus belle de France, et dont les honneurs lui seront faits par M. Larivière, son directeur, ancien ingénieur en chef; puis, le ministre visitera le magnifique établissement de M. Brabant, député du Nord, où il déjeunera, et, à deux heures, il repartira pour Lille, où il a dîné à la préfecture réunis les présidents des chambres et de tribunaux de commerce, et les principaux agriculteurs et commerçants du département.

Le préfet du Nord accompagne le ministre.
On sait que, rappelé subitement à Paris, M. le ministre n'a pu assister à la réception préfectorale.

Est nommé capitaine au 19^e régiment de chasseurs à Lille :
M. Menou, lieutenant au 1^{er} de hussards, en remplacement de M. Terré, nommé chef d'escadron.

On lit dans le *Propagateur* :
« L'Émancipateur » de Cambrai ne nous donne aujourd'hui aucune nouvelle nomination officielle à l'Université catholique de Lille.

« Nous n'avons pas encore reçu le supplément de la *Semaine religieuse*, qui était annoncé comme devant contenir l'ensemble des nominations.
« Quant à l'article du *Gaulois*, que nous avons reproduit d'après le *Mémorial*, il ne mérite décidément aucune confiance, surtout en ce qui concerne le personnel médical. En effet, nous sommes aujourd'hui autorisé à dire que pas un des quatre docteurs qui y étaient désignés, ne fait partie de cette nouvelle institution. »

L'Indépendant de Douai a reçu la lettre suivante :
« Douai, le 26 octobre 1875.

« Monsieur le Rédacteur,
« Le dernier numéro de l'Indépendant reproduisait un article du *Gaulois* d'après lequel je deviendrais titulaire d'une chaire de droit à l'Université catholique de Lille. Cette nouvelle étant absolument inexacte, je viens vous prier de vouloir bien la démentir.
« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération. « EM. CLABAUT, AVOCAT. »

La veuve du célèbre artiste Carpeaux ne s'oppose point à ce que les restes mortels de son mari soient inhumés, au cimetière de Valenciennes aux frais de cette ville. Mais Mme Carpeaux se croit tenue d'attendre que la justice l'ait régulièrement investie du droit de régler les funérailles de son mari.

La Compagnie des chemins de fer du Nord a commencé samedi dernier à chauffer ses wagons. Indépendamment des voitures de première classe, on chauffe cette année un compartiment de deuxième classe et un de 3^e classe. Ce sont tout naturellement les caisses dites de dames seules qui profiteront de cette réforme.

Un employé d'une manufacture de Roubaix, qui habitait Wattrelos, a été trouvé mort à une petite distance de son domicile, mardi, à 3 heures du matin. Il avait employé la journée de lundi en visites chez les divers ouvriers qui travaillaient pour le compte de son patron, à Wattrelos; c'est en regagnant sa demeure dans la nuit qu'il aura été frappé de mort et sera tombé sur la route, où il a été reconnu le matin par un domestique de M. D... de Roubaix.

Voici encore une de ces navrantes histoires comme nous en avons trop souvent à enregistrer. Une jeune fille d'hem — elle a seize ans — servante dans une ferme, a précipité dans une fosse d'aisances un enfant qu'elle venait de mettre au monde. Son crime n'a pas tardé à être connu; elle n'a, du reste, pas essayé de nier. Elle a été conduite à la maison d'arrêt de Lille.

Samedi, vers trois heures de l'après-midi, une maison en construction rue Vauban (Basse-Ville), à Dunkerque, s'est en partie écroulée, entraînant dans sa chute quatre ouvriers maçons qui, du second étage, ont été précipités sur le sol.

Cette maison manquait tout à fait de solidité; c'est à ce point qu'un ouvrier de la fabrique de MM. Marchand frères, passant quelques instants devant, les aurait avertis du danger qu'ils couraient.

M. le docteur Neudin, appelé par M. le commissaire de police de la Basse-Ville est arrivé en toute hâte, et prodiguant ses soins éclairés aux quatre ouvriers, a pu, chose surprenante, les rassurer sur l'issue de cette terrible chute, après avoir constaté le peu de gravité de leurs blessures.
Tout porte à croire qu'ils seront sous peu de jours en état de reprendre leur travail.

La ville de Dunkerque est actuellement sous l'émoi de deux accidents maritimes considérables :

Le 24 courant, une embarcation montée par sept hommes, ayant quitté malgré l'état terrible de la mer, le bord du vapeur Norvégien *Kong Soerre*, chargé de blé, et échoué à l'ouest du port, à environ 2,000 mètres de la plage, la mer renversa le frêle esquif, et cinq des hommes qui le montaient furent noyés. Ce sont les nommés Eugène Philemont, ouvrier peintre, âgé de 19 ans; Paul Dupont, journalier, âgé de 33 ans; Joseph Fontaine, marin, âgé de 30 ans; Joseph Patte, marin, âgé de 28 ans; tous quatre de Dunkerque, et Alphonse Janssonne, journalier, âgé de 23 ans et domicilié à Petite-Synthe.

Trois des cadavres viennent d'être retrouvés sur la plage.

Presque en même temps, le rapport du capitaine Loréal, commandant le brick *Pierre*, arrivé depuis le matin dans le port de Dunkerque, signalait un autre incident qui, pour être plus lointain, n'en a pas moins causé une émotion assez vive dans la ville encore sous le coup du sinistre précité. Voici un extrait de ce rapport :

« Le capitaine de brick *Pierre*, de Bordeaux, entré ici samedi matin, avait à bord le capitaine Th. A. Smith, du trois-mâts *Ann Mills*, de Shields, se rendant d'Acre à Falmouth, chargé de graines et de blé. Ce navire coulait bas d'eau dans la baie de Biscaye pendant une terrible tempête, le 13 courant.

« Lorsque le navire *Pierre* vint lui porter secours, cinq des hommes sautèrent sur le bout-dehors, mais celui-ci ayant été enlevé dans la rencontre avec le navire en détresse, quatre d'entre eux tombèrent à l'eau; le capitaine est le seul qui se soit maintenu dans les haubans et qui ait été sauvé.

« Le *Pierre* tenta alors de sauver le reste de l'équipage de l'*Ann Mills*, lorsque, juste au même moment, ce navire coula avec tout son équipage. »

État-Civil de Roubaix
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 24 octobre. — Apollon Baisez, rue de l'Ermitage, cour Cuvroy, 7. — Henri Bal, rue de Fontenoy, cour Lavrière, 6. — Emma Deprez, rue de Tourcoing, 93. — Oscar Desmetre, rue de l'Épave. — Eugénie et Zoé Debarge, (jumelles), sentier du ballon, cour Gabry, 4. — Jeanne Houfflin, rue des Longues-Haies, 84. — Paul Demuider, rue de la Paix, cour Lefebvre, 8. — Angèle Masquet, rue de l'Espérance, cour Deffosse, 5. — Emile Souris, rue du Pile, cour Beaupaire, 25. — Rosalie Schepens, rue du Luxembourg, 31. — Julien Woussen, au Cul-de-Four. — Emile Lepoutre, rue du Fort, 98.
Du 25. — Henri Bequet, rue Jacquart, fort Frasez, 64. — Henri Lequenne, à la Potellerie, cour Lefebvre. — Aline Willart, rue des Fossés, 60. — Hortense Bettremieux, rue Decresse, 122. — Emile Lesur, rue de la Rondelle, 32. — Charles Grins, rue d'Alma, fort Frasez, 67. — Julienne Sainleger, rue des Angès, maison Jacquart. — Isabelle Deneef, rue Sainte-Elisabeth, 3. — Louis Florin, rue de Trichon, 14. — Marie Desobois, rue du Pile, maison Desramaux, 125. — Daniel Klein, rue de la Balance, 8.
Du 26. — Pierre Vandenberg, sentier du Cul-de-Four, 15. — Charles Vandenherrweghe,

Grand-Rue, cour Lorian, 53. — Jules Deportere, quai de Leers, maison Desbonnet. — Stéphanie Vanermon, rue St-Jean, 101. — Charles Rousseau, rue de l'Épave, 33. — Honorine Desreumaux, grande cité du Pile, 59. — Frédéric Vancoppenolle, rue d'Alma, fort Frasez, 24. — Hortense Descamps, rue Philippe-le-Bon, 4. — Alexandre Lanckrock, rue de la Perche, maison Coraille, 11. — Emile Devresse, rue Deumont, 63. — Jules Boyekens, rue d'Espagne, 29.
Du 27. — Octavie Strassel, rue du Parc, 4. — Adolphe Huwel, rue de Fontenoy, cour Flipo, 12. — Eugénie Vandeputte, rue des Longues-Haies, cour Boussel, 6. — Odile Daverton, rue Decresse, 3. — Sophie Duforest, rue des Parvenus, 51. — Henri Lepoutere, rue d'Arcole, 18. — Victoire Marez, rue des Récollets, cour Vanhoutte, 6. — Zélie Capelle, rue du Luxembourg, fort Gordonnier, 30. — Aimée Dejaeghen, rue de la Paix, cour Debossere, 14. — Marguerite Lefebvre, rue de l'Épave, cour veuve Lepers, 7. — Edmond Mousse, rue Jacquart, 43.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 24 octobre. — Antoine Holvoet, 2 mois, rue de la Perche, 34. — Sophie Lembrez, 60 ans, ménagère, rue du Bassin, 6. — Marie Debrauner, 10 ans, rue de la Perche d'Or, 11. — Berthe Devois, 22 ans. — Isidore Dunem, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 10. — Marie Delescluse, 66 ans, rentière, rue du Grand-Chemin. — Célestine Dazin, 82 ans, propriétaire, rue Saint-Georges. — François Rohart, 83 ans, propriétaire, rue de la Perche, 11. — Berthe Devois, 5 mois, rue du Flos, 15. — Marie Ponette, 73 ans, sans profession, rue d'Inkermann, 70.

Du 26. — Alphonsine Gadeyne, 16 ans, piquière, rue de l'Arc, 8. — Seys, présenté sans vie, rue de l'Épave, 14. — Etienne Monchain, 56 ans, cabaretier, Grande-Rue, 157. — Pierre Biervague, 63 ans, cabaretier, à la Potellerie. — Joséphine Lefevre, 8 jours, rue des Longues-Haies, cour Jenart, 6.
Du 27. — Léon Claes, 2 ans, rue Turgot, 7. — Léon Deconinck, 29 ans, employé de commerce, rue Pauvrière, 4. — Palmyre Deschamps, 5 mois, rue de Flandre, cour Duhoit, 2.

MARIAGES du 25 octobre. — Emile Gaudfrin, 24 ans, domestique, et Zélie Ingelbert, 17 ans, tissande. — Théophile Ghysels, 27 ans, condonier, et Marie Tassart, 30 ans, soignouse. — Gustave Claessens, 36 ans, mécanicien, et Florence Vandembulcke, 26 ans, couturière. — François Meirisonne, 22 ans, rattacheur, et Pauline Verniers, 22 ans, soignouse. — Victor Dupont, 36 ans, mouleur en fer, et François Bequet, 38 ans, ingénieur. — Alphonse Dufumont, 29 ans, chaiseur, et Maria Parent, 26 ans, ménagère. — Nicolas Ramakers, 49 ans, mécanicien, et Eugénie Moreels, 26 ans, journalière. — Jean Delbarre, 42 ans, trieur de laine, et Joséphine Dujardin, 39 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

LES amis et connaissances de la famille DECOTTIGNIES CHAMBAUT, qui, par oubli n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LÉON-EDOUARD DECOTTIGNIES, décédé à Roubaix, le 27 octobre 1875, à l'âge de 25 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le vendredi 29, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — Les vigiles seront chantées le jeudi 28, à 8 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 132.

LES amis et connaissances de la famille DEROUBAIX, qui, par oubli n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PAUL DEROUBAIX, décédé subitement à Roubaix, le 28 octobre 1875, à l'âge de 42 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le vendredi 29 octobre, à 8 heures, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 132.

COURS PUBLIC DE CHIMIE. — Jeudi 28 octobre à huit heures du soir. — Blanchiment et fumigations; brome et iode : propriétés, procédés de préparation, applications.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 29 octobre, à 8 heures du soir. — Révision des cours de la semaine.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 25 Octobre 1875. Sommes versées par 114 déposants, dont 23 nouveaux. Fr. 17,719.95
38 demandes en remboursement. 22,672.13
Les opérations du mois d'Octobre sont suivies par MM. Desroussaux-Defrenne et Paul-Dazin, directeurs.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.
1^{er} QUAL. 2^{es} QUAL. 3^{es} QUAL.
Jeuf le k 1.69 1.41 1.12
Vache > 1.65 1.27 0.94
Taurcau > 0.00 0.00 0.00
Veau > 1.81 1.42 - 1.27
Mouton > 1.85 1.75 1.55
Porc > 1.60 1.55 1.50
Roubaix, le 22 Octobre 1875.
Le Maire de Roubaix. C. DESCAT.

TRIBUNAUX

— AFFAIRE SONZOGNO. — On nous écrit de Rome 25 octobre : « Laséance est ouverte à midi. M. Delore, rédacteur du journal la *Capitale*, dépose que Sonzogno lui confia un jour en pleurant l'infidélité de sa femme avec Luciani. Il raconte comment Sonzogno combattit la candidature Luciani. Le témoin Felippieri refuse de prêter le serment sur l'Évangile prescrit par la loi. L'incident est grave, car le serment prêté autrement pourrait faire casser le jugement par la cour de cassation. Le témoin est renvoyé sans déposer, mais le ministère public prend toutes réserves contre ce refus. Le témoin Bagarelli dépose que Luciani fut dépeint aux élections comme ayant des mœurs infâmes et vivant du produit des vols de son frère. D'autres témoins déposent que Luciani fut soupçonné aussitôt après le crime. Le témoin Cataldi refuse de jurer sur l'Évangile et déclare d'ailleurs qu'il se sent mal. On entend encore d'autres témoins secondaires. La séance est levée à 6 heures. »

— PARTICIPATION À L'INSURRECTION DE LA COMMUNE. — L'accusé Alfred-Alphonse Lebeau, marchand de curiosités, est un ancien sous-officier de la garde impériale. Il a de brillants états de service. Il est décoré de la médaille militaire. Versé au 125^e de ligne, en septembre 1870, il a fait brillamment son devoir, et s'est signalé par de nombreux actes de courage. Le 2 décembre 1870, notamment, à l'attaque du Petit-Buy, avec

quelques hommes, il s'est rendu maître d'une grange où s'était réfugié une troupe de prussiens, a tué l'officier qui les commandait et a fait les autres prisonniers. Malheureusement il a pris part à l'insurrection du 18 mars, et il comparait aujourd'hui devant le 3^e conseil, pour purger une condamnation par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.

L'accusé, interrogé par M. le président, répond qu'il a été torturé, et qu'il a accepté le grade de lieutenant-colonel, chef d'état-major de la brigade légion fédérée, mais qu'il n'a été contraint à la défection que par la nécessité. Après avoir vainement demandé un emploi à la compagnie de chemin de fer du Nord, il a été dit-il, présenté par un ami de son père, au docteur Goupil, alors commandant du 115^e bataillon, puis tard membre de la Commune. M. Goupil lui a donné le grade d'adjudant-major. Quelques jours après, il s'est empressé d'abandonner le poste qui lui avait été assigné place Vendôme, et il s'est enfui chez M. Céret, propriétaire d'une brasserie, rue de Rennes. Le docteur Goupil étant survenu, l'a traité de lâche pour avoir déserté son poste; puis il l'a fait arrêter et conduire à la mairie du sixième arrondissement. L'accusé a dû reprendre ses fonctions. Au surplus, il n'a, selon lui, jamais combattu l'armée régulière. Le conseil l'a néanmoins condamné à deux ans de prison. Un détail curieux. Lebeau a servi autrefois comme sous-officier aux grenadiers de la garde, sous les ordres de l'honorable président du conseil de guerre, alors capitaine adjudant-major. M. le président adresse à ce sujet à l'accusé quelques paroles émus; il lui rappelle ses brillants états de services. L'accusé verse d'abondantes larmes.

Faits divers

— On nous écrit de Paris :
« La Gatté a donné hier la 1^{re} représentation du *Voyage dans la Lune*, opéra-féerie d'Offenbach. Le succès de cette nouveauté consola le maestro de l'échec artistique de la *Boulangère à des œufs*, qui pourra faire de bonnes recettes aux Variétés, mais qui n'ajoutera aucun titre nouveau à sa réputation. Commencée à 8 h. la représentation de la Gatté n'a fini qu'à 2 h. du matin. C'est une critique amusante de nos mœurs, car il paraît que tout se passe dans la lune autrement que chez nous; par exemple, on n'y connaît pas l'amour, ni la république. »

1 — Une rencontre dont l'issue a été fatale vient d'avoir lieu, ces jours derniers, à Orléans, entre deux officiers de l'armée active. MM. C... et M... capitaines d'artillerie, ayant eu une discussion sur un point de service, une expression un peu vive échappa à M. C... M... en demanda raison sans camaraderie, et une rencontre fut résolue. M. le capitaine C..., ayant quelque raison de se croire plus fort à l'escrime que son camarade, résolut de le menager et se tint sur une trêve défensive. Trop strict, malheureusement, car M... s'étant fendu à fond sur l'épée de son adversaire, qu'il croyait avoir détournée par une feinte, s'enferra jusqu'à la garde.

Quelques instants après, il expira sur le terrain, malgré les soins qui lui furent prodigués.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous croyons devoir mettre le public en garde contre les manœuvres d'un audacieux escroc qui, revêtu du costume ecclésiastique et se donnant pour un prêtre du diocèse de Versailles, se présente à domicile pour solliciter des souscriptions en faveur d'un établissement de sourds-muets à Boulogne. »

« Cet homme est âgé de trente-cinq ans environ, grand, maigre et à les cheveux blancs. »

« Il importerait de le faire immédiatement arrêter s'il renouvelait ses tentatives chez un de nos lecteurs, aujourd'hui avertis. »

— MM. Boucicaut père et fils, propriétaires des magasins du *Bon Marché*, sortaient de déjeuner lorsqu'en leur remit une carte portant les noms d'Adolphe Heichard, chevalier de l'ordre de Léopold, roi des Belges, 14, rue Dupin. MM. Boucicaut, raconte le *Petit Journal*, virent entrer un homme paraissant âgé de cinquante ans environ, les cheveux et la moustache grisonnants, la mise d'un homme aisé, décoré, ayant dans la démarche quelque chose d'un ancien militaire.

— Messieurs, dit-il, je viens pour une bonne œuvre nationale, et comme vous êtes universellement connus pour contribuer à tous les actes de charité, je viens solliciter votre offre pour l'institution des orphelins de la marine, les pupilles de la guerre, placés sous le haut patronage de Mme la marquise de Mac-Mahon et l'amiral Fourichon.

Et là-dessus, il sortit majestueusement une liste de sa poche, la déplia sur un guéridon et fit valoir triomphalement les noms les plus aristocratiques.

Le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia figurait en tête de la liste, ainsi que celui du maréchal Canrobert.
M. Boucicaut père signa deux bons, un de 100 francs pour lui et un de 50 pour son fils, à toucher à la caisse. Après avoir remercié avec effusion, le chevalier Heichard replia sa liste et descendit à la caisse.
M. Boucicaut père, cependant, avait conçu quelque méfiance et le suivit du regard, en disant à M. Morin, le chef du personnel, qu'il craignait bien d'avoir été la dupe d'un habile escroc.
M. Morin, qui suivait de l'œil le sol-